

Dernière mise à jour le 11 décembre 2020

Les conseils de l'ANACT pour bien organiser et vivre le télétravail

L'ANACT a mis en ligne des conseils, diffusés par le Ministère du Travail, à l'attention des employeurs et managers pour bien organiser le télétravail, et à l'attention des salariés pour bien vivre le télétravail.

Sommaire

- Les mesures clés pour organiser le télétravail en tant qu'employeurs
- Les mesures clés pour bien s'organiser en équipe en tant que managers
- Les mesures clés pour bien vivre son télétravail en tant que salariés
- Les conseils de l'ANACT

Ces conseils sont adaptés particulièrement à la période de crise sanitaire mais peuvent être également bons à suivre en situation normale de télétravail.

Les mesures clés pour organiser le télétravail en tant qu'employeurs

Le Ministère du Travail conseille aux employeurs de :

- Identifier les activités télétravaillables.
- S'assurer que le cadre du télétravail est défini et connu par chaque collaborateur et prévoir les équipements nécessaires (matériels, accessoires informatiques, fournitures...).
- Définir les plages horaires auxquelles les salariés en télétravail peuvent être contactés, en facilitant l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle quand l'organisation le permet.
- S'assurer de la maîtrise des outils numériques et apporter le soutien nécessaire en cas de besoin (formations, temps de partage de pratiques en interne, appui de la personne en charge de l'informatique...).
- Inciter les managers à soutenir les salariés dans la période.
- Maintenir un lien régulier avec tous les salariés pour partager les décisions et reconnaître le travail réalisé.
- Veiller à l'application du droit à la déconnexion (mails et appels pendant les heures travail, respect des temps de pause et de repos...).

Ces différentes mesures sont à mettre en œuvre en associant les salariés et leurs représentants et en veillant à un dialogue social de qualité.

Les mesures clés pour bien s'organiser en équipe en tant que managers

Le Ministère du Travail conseille aux managers de :

- Préciser, en lien avec chaque membre de l'équipe, les contours, les attendus et les moyens pour les activités télétravaillables.
- Organiser régulièrement des réunions d'équipe et des échanges réguliers avec chaque salarié.
- Favoriser la poursuite du travail en commun au sein de l'équipe et favoriser les échanges au sein des équipes.
- Recueillir régulièrement les besoins et difficultés de ses collaborateurs en portant une attention particulière à ceux qui télétravaillent pour la première fois et aux nouveaux embauchés et valoriser le travail de chacun (remerciements, feedback, évolution des missions confiées...).

- Solliciter les personnes-ressources en interne (prévention, RH, informatique, etc.) ou en externe pour trouver les solutions aux problèmes collectifs ou individuels.
- Exprimer ses propres besoins dans la période auprès de sa direction et échanger régulièrement avec les autres managers.
- S'assurer de la maîtrise des outils numériques au sein de son équipe et apporter le soutien nécessaire en cas de besoin (formations, temps de partage de pratiques en interne, appui de la personne en charge de l'informatique...).

Les mesures clés pour bien vivre son télétravail en tant que salariés

Le Ministère du Travail conseille aux salariés de :

- Organiser son travail dans le cadre défini par l'employeur.
- Aménager son espace de travail en veillant à son confort (position écran, chaise, lumière ...).
- Prévoir des temps de pause et maintenir une activité physique.
- Planifier sa journée : recréer un rythme semblable à son travail habituel, s'habiller comme pour le bureau, etc. —), mettre en place une routine (s'habiller etc...).
- Signaler toute difficulté professionnelle ou personnelle et en parler avec son responsable.
- Participer activement aux réunions d'équipe et ne pas hésiter à échanger régulièrement avec ses collègues.
- Vérifier sa maîtrise de tous les outils informatiques nécessaires et demander, le cas échéant, un appui.

Les conseils de l'ANACT

L'ANACT a développé ces conseils du Ministère dans 3 fiches à télécharger sur son site, répondant ainsi à diverses questions des TPE-PME : Quelles mesures-clés pour organiser le télétravail de façon efficace ? Comment faciliter le management à distance ? De quelles façons prendre en compte les besoins des personnes qui télétravaillent pour la première fois ? Quels points de vigilance concernant les outils de travail ? Quels appuis en cas de difficulté ? ... :

[Covid-19 : 3 fiches-conseil pour télétravailler dans de bonnes conditions | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](#)

Dans sa fiche conseil à l'attention de la Direction, l'ANACT souligne que, dans le contexte actuel, il est important de cadrer les pratiques de travail à distance. Parmi les mesures préconisées, il convient notamment de :

- S'assurer que les principales dimensions qui cadrent le télétravail dans l'entreprise sont connues des salariés (le lieu d'exercice selon les activités ; les horaires en télétravail avec les heures de joignabilité, de pauses, de repos ; les équipements nécessaires ; le fonctionnement et le mode de management dans la période) ;
- Définir les exceptions qui peuvent justifier une présence sur site (pannes d'équipement, logement inadapté, etc.) et identifier les cas particuliers nécessitant une adaptation du télétravail.

Dans sa fiche conseil à l'attention des managers, l'ANACT les alerte notamment sur la nécessité de clarifier leur rôle auprès des équipes et d'ajuster l'organisation de leurs équipes. Elle souligne aussi l'importance de favoriser le travail en commun en maintenant des projets communs à toute l'équipe ou en mettant en place des binômes.

L'ANACT met également à disposition des entreprises :

- Une grille pour repérer les activités télétravaillables :

[Covid-19 : comment repérer collectivement les activités « télétravaillables » ? | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](#)

- Un kit pour associer télétravail et QVT :

[Un kit pour associer télétravail et QVT | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](#)

[Associer télétravail et QVT | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](#)

- Un carnet de bord du télétravail à télécharger :

[Covid-19 : téléchargez votre carnet de bord du télétravail | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail](#)

[\(Anact\)](#)

- Des articles sur le management en période de télétravail :

[Coronavirus et télétravail : 5 dimensions pour mieux s'organiser collectivement | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](#)

[Coronavirus et management à distance : objectifs, coopérations et feedback | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](#)

[4 choses à savoir sur la charge de travail | Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail \(Anact\)](#)

<https://www.legisocial.fr/dossiers-premium/teletravail.html> »